



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2014

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014
2. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation
3. Propositions du CM pour le Budget 2015
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence et leur ponctualité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014

Sur demande de Bradley Stillwagon, le maire demandera, lors d'une prochaine participation à une séance de l'ACG, la raison pour laquelle le budget et les comptes ne sont pas transmis avec les demandes de subvention du FI. Il relève par ailleurs que la requête de notre commune de voir le FI contribuer au financement de nos restaurants scolaires, en vertu de l'équité par rapport aux communes appartenant au GIAP, n'a toujours pas reçu de réponse.

Suite à ces considérations, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation

Hubert Dethurens relate les difficultés rencontrées à propos de l'installation d'une armoire électrique, pour la partie privée des constructions, sur un emplacement qui gêne la visibilité de la sortie du parking souterrain, constituant ainsi un danger potentiel. Malgré nos différentes interventions auprès des SIG, du partenaire privé et de services cantonaux, cette installation a été réalisée et ne respecte pas l'emplacement initialement prévu sur l'autorisation. Aussi, la Direction des autorisations de construire a été saisie et une autorisation complémentaire sera requise.



Hubert Dethurens craint que cette démarche ne change rien puisqu'il paraît peu probable que la démolition et le déplacement de l'armoire soient demandés; il déplore le traitement lamentable de ce dossier.

Philippe Lädemann donne quelques informations quant à l'avancement très satisfaisant du chantier que les membres du CM ont pu visiter avant la tenue de la présente séance. Les travaux d'aménagement extérieurs vont démarrer cette semaine par le gros œuvre réalisé par Piasio, l'entreprise Setex intervenant ensuite.

Pour répondre à Jean Batardon, il est confirmé que l'enveloppe votée de 6 millions est bien tenue. Par ailleurs, la possibilité de devoir voter un investissement complémentaire, évoquée lors de la précédente séance, ne sera peut-être pas nécessaire, car nous allons encaisser la quote-part de 40%, pour les travaux de construction de la rampe commune menant au parking souterrain, que nous doit le promoteur privé. Cela devrait compenser en grande partie un éventuel dépassement du crédit accordé.

Laurent Zimmermann fait part de son appréciation suite à la visite sur place, en particulier quant à la conformité des réalisations aux différentes demandes du CM.

3. Proposition du CM pour le budget 2015

Le CM est invité à faire part d'éventuelles propositions qui auraient un impact fort sur le budget.

Bradley Stillwagon souhaite savoir ce qu'il en est du drainage des terrains communaux pour lequel un investissement a été voté. Hubert Dethurens informe que le drainage d'une parcelle a déjà été réalisé et que des sondages sont en cours pour une deuxième. Les terrains vers les cibles du stand de tir vont nécessiter une intervention rapide, car ils ne sont pas du tout drainés. Il évoque aussi son mécontentement que l'entreprise Hominal ne soit pas venue lors d'un rendez-vous fixé, alors que les conditions étaient favorables. Catherine Koumrouyan rappelle qu'un amortissement et des charges d'investissement sont portés au budget.

Thierry Arn suggère, qu'à l'avenir, la réalisation d'un nouveau terrain de football serait utile. Le maire exprime son accord avec cette constatation et rappelle que cela avait été prévu sur notre nouveau plan de site. Néanmoins, ce projet est conditionné par l'expression d'un besoin intercommunal fort. Il a déjà abordé à plusieurs reprises les exécutifs des communes voisines afin qu'elles soutiennent une telle démarche, par exemple en créant une entité (fondation) intercommunale. Toutefois, la réponse a toujours été très modérée arguant que chaque commune a des équipements dont elle doit se charger en priorité. Aussi, Hubert Dethurens encourage les membres du CM à faire un travail de lobbying auprès de leurs collègues municipaux des communes de la Champagne s'ils veulent voir avancer ce dossier.



Andreea Capitanescu Benetti souhaiterait savoir quelle est la difficulté avec le stand de tir. Le maire répond qu'un tracé possible d'un nouveau terrain est situé dans la ligne de tir, aussi il faudrait trouver un arrangement avec la Société de tir. Reste également la crainte que plus de tirs obligatoires aient lieu à Laconnex, les autres stands de tir du canton fermant les uns après les autres. Cela a d'ailleurs été évoqué lors de la rencontre avec le Conseiller d'Etat Rodgers. Seule une décision fédérale pourrait mettre fin à ces tirs et ainsi, de fait, résoudre la question.

Le CM ne paraît pas avoir un avis net sur la nécessité d'un nouveau terrain. Jean Batardon indique encore que ce projet devrait en priorité être porté par le club.

4. Communications de l'exécutif

- ❖ *Parking chapelle* : Hubert Dethurens informe le CM que l'autorisation a été reçue ce jour, sous réserve d'un test de perméabilité, ce qui est confondant vu le projet !
- ❖ *Halle sportive* : Hubert Dethurens informe que l'habituel traitement saisonnier anti-mouches a été réalisé dans la salle.

5. Divers

- ❖ *Office de l'approvisionnement* : Suite au déménagement du responsable communal précédent, la commune doit indiquer le nom d'une nouvelle personne qui officiera comme représentant de Laconnex à cet organe (une assemblée par an). Bradley Stillwagon va chercher une personne intéressée.
- ❖ *GAM* : Hubert Dethurens informe que le groupement des petits avions nous a communiqué avoir observé des vols sauvages, indiquant le jour et l'heure. Cet échange d'informations est une bonne pratique et il sera demandé au GAM de continuer.
- ❖ *Fonds du 700^{ème}* : un dossier de candidature a été reçu qui est distribué au CM pour discussion et décision lors de la séance de décembre.
- ❖ *Talus herbeux, arrêt de bus Mollaz* : Laurent Thévenoz aimerait savoir l'avancement du projet d'amélioration de cet arrêt. La modification des conditions à cet arrêt sera réalisée lors des travaux d'agencement du parking à la chapelle cet automne.
- ❖ *Marché* : Andreea Capitanescu Benetti remercie l'exécutif pour la mise à disposition d'un abri à l'arrière de la mairie pour stocker du matériel, ce qui facilitera la vie des organisateurs. Hubert Dethurens saisit cette occasion pour féliciter et remercier le groupe pour cette heureuse initiative qui ravit tout le monde. Une association a été dorénavant créée et son président, Marc Dupraz, sera invité au prochain repas communal.
- ❖ *Vitesse excessive Route du Coteau* : Jean Batardon souhaite que soit envisagée une limitation de la vitesse sur ce tronçon qui passe dans les vignes. La cohabitation avec les véhicules agricoles est problématique et il craint qu'un accident ne survienne vu l'augmentation du trafic. Hubert Dethurens estime qu'une telle limitation de vitesse serait peu appropriée et



à son sens inutile, le tracé rendant de fait impossible de circuler à plus de 60 km/h. Il rappelle également qu'il revient aux agriculteurs d'être attentifs. D'autre part, pour qu'une limitation soit efficace, des contrôles radars doivent être effectués régulièrement, ce qui paraît peu réalisable. La solution de modifier le régime de circulation pour une vitesse à 40 km/h s'accompagne obligatoirement de mesures de contraintes (chicanes, ralentisseurs) qui ne sont pas envisageables. Finalement, cette route est en partie sur territoire soralien. En conclusion, Hubert Dethurens va se renseigner sur ce qu'il serait indiqué de faire.

- ❖ *Chariots pour tables/bancs* : Thierry Arn souhaite que l'exécutif réfléchisse à l'acquisition de chariots pour déplacer plus facilement les tables et bancs lors d'événements. Cette possibilité a déjà été évoquée à plusieurs reprises et se heurte aux mêmes écueils, à savoir impossibilité de stocker un tel chariot dans le local de rangement à la salle communale (ni dans l'abri PC sous l'école) et tractage. A voir pour stockage au sous-sol du nouveau bâtiment Vy-Neuve.
- ❖ *Balayage Route des Reblets* : Dominique Pascual demande pourquoi ce chemin n'est pas entretenu par notre employé communal. Le maire évoque le caractère privé de ce tronçon. Il encourage la conseillère à discuter avec les propriétaires concernés de la possibilité d'un achat par la commune. Dans l'intervalle, il va faire le nécessaire pour son entretien.

6. Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie

Le CM a reçu copie du rapport de la commission des bâtiments qui s'était déjà penchée sur le projet il y a deux ans. Son président, Jean-Pierre Gantner, reprend les grandes lignes alors dessinées. Il ressort qu'il sera nécessaire de faire appel à un architecte pour avancer dans la formalisation des différentes propositions (espace d'accueil pour le secrétariat, petite cuisine et espace convivial, salle de réunion, 2 WC, agrandissement de la surface par une ouverture sur une verrière).

Le recours à un architecte local étant souhaité, le secrétariat lancera par voie de tout-ménage la sollicitation à tous les professionnels laconnésiens intéressés de se manifester pour un « mini concours ». En parallèle, une commission ad hoc est chargée de préciser encore le cadre et les objectifs de ce projet afin de préciser les termes de notre concours (composition : Andreea Capitanescu Benetti, Bradley Stillwagon, Olga Mermet, Véronique Rudaz, Dominique Pascual et Jean-Pierre Gantner). Pour rappel, la procédure gré à gré d'appel d'offres est limitée à CHF 150'000.-.

10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale